

BAYVET & BASSET
a s s u r a n c e s



**CRÉATEUR D'ENTREPRISE :
MES ASSURANCES ESSENTIELLES**

JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : **QUELLES ASSURANCES ?**



JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : QUELLES ASSURANCES ?

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RC PRO)

- > **Quoi ?** Permet de protéger ma société contre les dommages qu'elle pourrait causer à un tiers (client, fournisseur, sous-traitant...etc.).
- > **Pourquoi ?** Pour éviter à mon entreprise de devoir indemniser elle-même un éventuel préjudice.
- > **Quand ?** Dès le démarrage de mon activité.

LOCAUX ET INFORMATIQUE

- > **Quoi ?** Couvrir mon matériel dans les locaux ou en tout lieux et ma RC vis-à-vis du propriétaire ou des voisins.
- > **Pourquoi ?** Pour ne pas en être de ma poche en cas de problème.
- > **Quand ?** Dès que j'ai des locaux ou un ordinateur que je souhaite couvrir avec ses données.

JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : QUELLES ASSURANCES ?

PRÉVOYANCE

- › **Quoi ?** Consiste à me protéger contre les aléas de la vie.
- › **Pourquoi ?** Pour maintenir mes revenus journaliers en cas d'incapacité ou d'invalidité, pour verser un capital à mes bénéficiaires en cas de décès.
- › **Quand ?** Dès lors que je me rémunère.

MUTUELLE SANTÉ

- › **Quoi ?** Permet le remboursement partiel ou intégral de mes dépenses de santé.
- › **Pourquoi ?** Pour m'éviter de déboursier de l'argent pour les frais qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale.
- › **Quand ?** Au choix -> Penser à étudier la possibilité de s'affilier sur le contrat du/de la conjoint(e) si il/elle bénéficie déjà d'une mutuelle d'entreprise.

JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : QUELLES ASSURANCES ?

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- › **Quoi ?** Consiste à me constituer une épargne pendant mes années d'activité afin de percevoir une rente viagère ou un capital lors de ma retraite.
- › **Pourquoi ?** Pour maintenir mon niveau de vie une fois à la retraite, et pour faire bénéficier mon entreprise d'avantages fiscaux lors de la phase de constitution de l'épargne.
- › **Quand ?** The younger, the better.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

- › **Quoi ?** Souscrite en garantie d'un prêt, elle consiste à couvrir les risques de décès, d'invalidité, d'incapacité. Elle protège à la fois l'emprunteur et la banque.
- › **Pourquoi ?** Pour éviter l'endettement et l'éventuelle cessation de mon activité en cas d'incident survenant lors du remboursement de mon emprunt.
- › **Quand ?** Pour l'achat de nouveaux locaux, d'un appartement, pour une levée de fonds...

JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : QUELLES ASSURANCES ?

ASSURANCE HOMME-CLÉ

- › **Quoi ?** Consiste à protéger ma société en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès d'un de ses pivots.
- › **Pourquoi ?** Pour éviter de couvrir moi-même les éventuelles conséquences pécuniaires liées à la disparition d'un collaborateur clé.
- › **Quand ?** Au choix.

ASSURANCE CHOMAGE

- › **Quoi ?** Me verse des indemnités en cas de perte involontaire de mon emploi et de révocation.
- › **Pourquoi ?** Car contrairement aux salariés, les dirigeants ne sont pas couverts par Pôle Emploi.
- › **Quand ?** Au choix.

JE VIENS DE CRÉER MA SOCIÉTÉ : QUELLES ASSURANCES ?

ASSURANCE CYBER-RISQUES

- › **Quoi ?** Consiste à protéger mon entreprise contre les risques informatiques (virus, vol de données client, piratage, malveillance d'un employé..).
- › **Pourquoi ?** Afin de maintenir mon activité en cas de cyber-sinistre et pour répondre aux obligations du RGPD.
- › **Quand ?** Dès lors que l'informatique, le numérique et le digital sont au coeur de mon activité.

ASSURANCE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- › **Quoi ?** Permet de couvrir tous les collaborateurs de ma société lors de leurs déplacements à l'international (moi y compris).
- › **Pourquoi ?** Pour éviter la prise en charge par mon entreprise des frais médicaux ou de rapatriement d'un collaborateur en déplacement.
- › **Quand ?** Dès qu'il y a des déplacements à l'étranger (dans un cadre pro uniquement).

JE VIENS DE
CRÉER MA
SOCIÉTÉ :
**QUELLES
ASSURANCES ?**

AUTO/MOTO

- › **Quoi ?** Pour mettre le véhicule en usage professionnel ou couvrir un véhicule pro y compris en leasing.
- › **Pourquoi ?** Pour ne pas avoir de problème en cas d'accident grave.
- › **Quand ?** Dès l'utilisation d'un véhicule à des fins professionnelles.



BAYVET & BASSET
assurances

SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES

25, PLACE DE LA MADELEINE - 75008 PARIS
TÉL : 01 42 93 39 72 - FAX : 01 43 87 54 65
WWW.BAYVET-BASSET.FR - CONTACT@BAYVET.FR

RCS PARIS B 582 024 436 - SA AU CAPITAL DE 140.000 € - N° ORIAS 07 000 906 – SITE ORIAS WWW.ORIAS.FR

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION ACPR 4 PLACE DE BUDAPEST 75009 PARIS
LA LISTE DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS NOUS TRAVAILLONS EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE
RÉCLAMATIONS : 25 PLACE DE LA MADELEINE – 75009 PARIS – CONTACT@BAYVET.FR